

BILAN CARBONE

Pour nos enfants

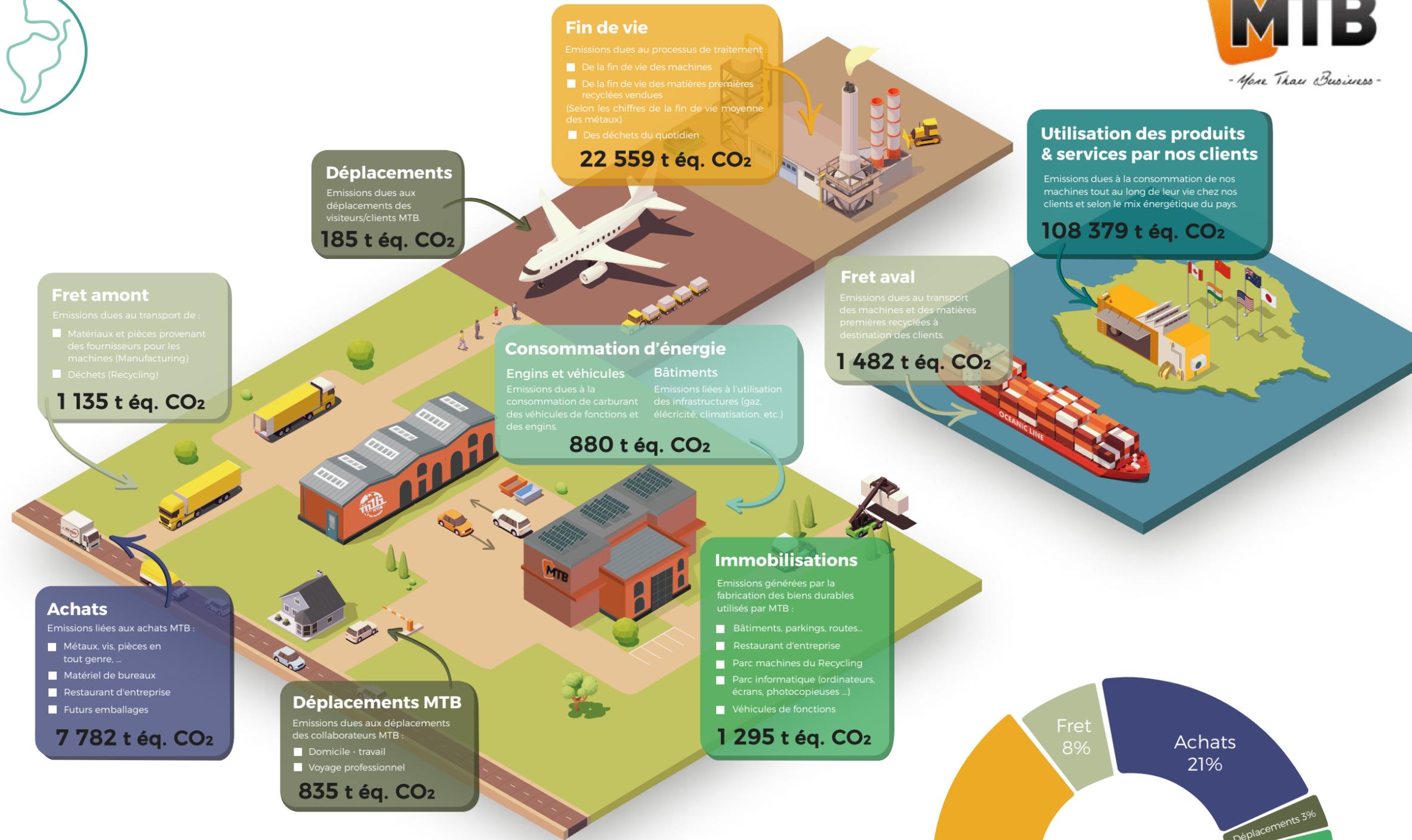
Depuis quelques années et tout au long des saisons, chacun de nous constate que notre climat se dérègle. Canicules, fortes pluies, fonte des glaces, ... La responsabilité de l'activité humaine sur le changement climatique est désormais clairement établie.

MTB fait depuis ses débuts, des choix intuitifs et empreints de bon sens afin de préserver l'avenir de nos enfants. Aujourd'hui, il est temps d'aller plus loin et de mesurer strictement l'impact de nos activités afin de continuer à prendre les bonnes décisions pour le climat.

Du trajet domicile-travail à l'extraction de l'acier nécessaire à la fabrication d'une machine ou encore à la fin de vie de notre broyeur, le bilan carbone de MTB comptabilise toutes les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) nécessaires au bon fonctionnement de toutes les sociétés du groupe.

EN 2022, MTB A ÉMIS
144 532 t éq. CO₂

Soit l'équivalent de 72 266 vols allers-retours Paris - New York.



CE QUE L'ON RETIENT :

Lorsqu'une entreprise réalise son bilan carbone, la loi exige au minimum la comptabilisation du scope 1 et 2. Cependant, l'entreprise peut également choisir de réaliser son bilan carbone entièrement (scope 1, 2 et 3). Dans ce cas, le résultat est souvent plus conséquent.

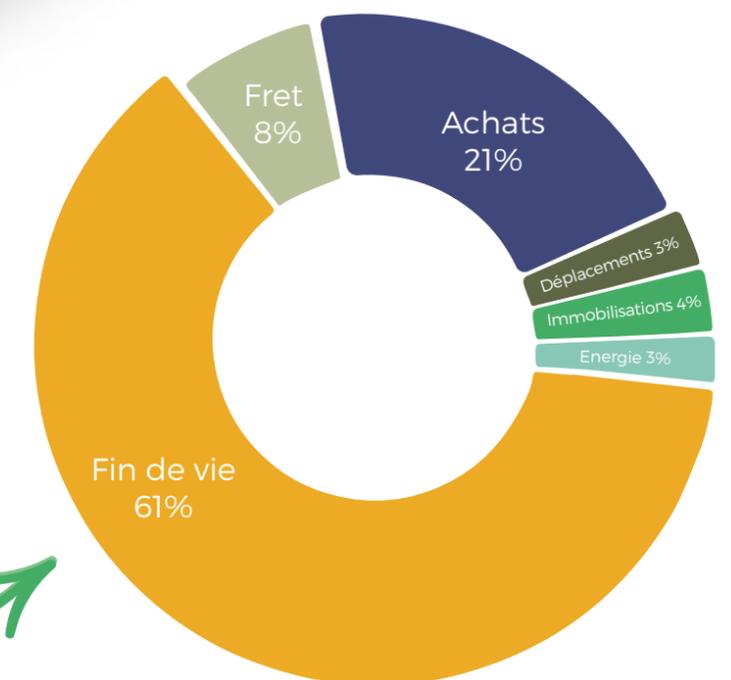
Par soucis de transparence, MTB a fait le choix de comptabiliser l'ensemble de ses émissions (scope 1, 2 et 3) et d'ainsi assumer totalement ses responsabilités.

Les scopes sont des catégories d'émissions de gaz à effet de serre classées selon leur origine. Il y a trois scopes :

- Scope 1** : les émissions directes de MTB (par exemple, la combustion de carburant de nos machines).
- Scope 2** : les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie achetée à des tiers par MTB.
- Scope 3** : les autres émissions indirectes dues aux activités de MTB, mais qui proviennent de sources externes (par exemple, l'utilisation de nos machines chez nos clients).

75% de nos émissions sont causées par l'utilisation de nos machines chez nos clients (scope 3).

ZOOM SUR ... LE RESTE DE NOS ÉMISSIONS



Afin de contenir les effets du dérèglement climatique, des objectifs internationaux ont été adoptés lors des accords de Paris en 2015. Les pays signataires se sont alors engagés à limiter le réchauffement global de notre planète en deçà de 2°C.

A l'échelle française, cela se traduit, pour le secteur de l'industrie par une baisse de 30% des émissions d'ici 2030 et de 81% d'ici 2050.

Il est donc de notre devoir de s'aligner sur ces trajectoires et de réduire, nous aussi, nos émissions de CO2.

D'ICI 2030, MTB S'ENGAGE À
RÉDUIRE DE 30%
 L'IMPACT CO2 DE SES SOLUTIONS.



A partir de septembre 2023, chaque service devra se saisir d'un axe de travail et sera accompagné pour mener à bien cette réduction.

Nous travaillerons main dans la main pour incarner le changement de société vers lequel nous devons tendre.

AXES DE TRAVAIL ET POTENTIEL D'IMPACT :

